

## PREFACE

(par Luc Ferry)

Depuis qu'il a été suspendu, le service militaire suscite des nostalgies. Elles se sont exprimées avec une vigueur nouvelle lors des troubles qui ont perturbé les « quartiers » en automne 2005. Au point que la question du rétablissement d'un service national, civil ou militaire, est revenue au premier plan des débats de société. En témoignage, notamment, l'appel lancé par l'hebdomadaire « La Vie » dès novembre 2005, en faveur d'une telle initiative. Comme le rappelle l'Amiral Béreau dans l'excellent rapport qu'on va lire et qui fut discuté cette année avec passion au sein du Conseil d'analyse de la société, cette pétition a recueilli l'approbation de 309 députés et de 117 sénateurs de tous horizons politiques, ainsi que celle de personnalités aussi différentes que l'abbé Pierre, Jacques Attali, Rony Brauman, Malek Chebel, Jean Daniel, Edgar Morin, Roger Fauroux, Max Gallo, Pierre-André Taguieff, Axel Kahn ou Jean-Jacques Aillagon... J'ajoute que deux propositions de loi ont déjà été déposées, l'une par des parlementaires UMP, l'autre par des parlementaires socialistes. C'est dire combien la demande est forte, combien elle dépasse aussi les clivages partisans. Raison de plus pour s'y intéresser d'un peu près.

En faveur de la création d'un service civique obligatoire, on avance généralement trois arguments qui ne manquent pas de force – ce qui, pourtant, ne préjuge en rien, comme on va voir, des difficultés que le projet peut par ailleurs rencontrer :

- Le premier rappelle la nécessité d'un « creuset républicain ». Le service militaire était un des rares lieux, peut-être même le seul, à assurer une forme réelle de brassage social. Cette institution une fois suspendue, il ne reste plus guère que l'école à assurer une telle fonction, mais nous savons qu'elle le fait dans une mesure et avec une efficacité moindres.
- On souligne, ensuite, que nous vivons sans cesse davantage dans un monde où la conscience de ses droits se développe de manière

exponentielle tandis que décroît dans les mêmes proportions celle des devoirs. Les jeunes entrent dans une société où les « branchements sont déjà faits », le plus souvent sans avoir conscience de ce qu'ils doivent à la collectivité dans laquelle ils vont prendre place : les avantages qu'ils en retirent apparaissent dès lors plus comme un dû que comme une dette. Or rien, et notamment pas l'argent, fût-ce celui des impôts, ne peut remplacer l'engagement personnel en faveur du collectif pour favoriser une prise de conscience de ce que nous lui devons.

- Enfin, c'est un constat banal sans doute, mais cependant juste, la crise des autorités – de l'Autorité en général – est telle qu'il n'est pas inutile d'en rappeler la nécessité à l'aide d'institutions autres que celle d'une famille qui, sur ce point comme sur quelques autres, est manifestement en difficulté.

A ces exigences fortes, il faut bien avouer que le service civil seulement volontaire, quels que soient par ailleurs ses mérites, ne répond pas. Il peut aider des jeunes à donner du sens à leurs vies, il peut leur permettre de se sentir utiles à la collectivité, mais, par sa nature même qui exclut toute forme de contrainte, il n'aborde ni la question de la réciprocité des droits et des devoirs, ni celle de l'autorité. Cela dit, l'idée d'obligation se heurte à son tour à au moins deux objections aussi évidentes que sérieuses – sans même évoquer le risque non négligeable de conflits politiques majeurs :

- La première part du constat que le service militaire fut créé dans un contexte bien particulier, celui d'un patriotisme fort, et avec une finalité bien précise : la défense de la nation. Les valeurs patriotiques sont largement en déclin, et, s'agissant de notre défense, l'armée de métier a pris aujourd'hui le relais. Comment, dans ces conditions, justifier la restauration d'un service national obligatoire, fût-il civil, sans donner à la jeunesse le sentiment qu'il s'agit d'une brimade du monde des adultes à son endroit ? Le débat, à tout le moins, mérite d'être ouvert.
- La seconde objection est plus triviale, mais, dans la période actuelle de déficit budgétaire, sans aucun doute incontournable : comme le montre notre rapport, le service national coûte cher, et même très cher. Ce n'est pas en soi une objection absolue, mais on ne peut pas non plus continuer à faire comme si nous pouvions indéfiniment éluder les choix difficiles : on ne peut pas à la fois augmenter le nombre de professeurs, d'infirmières, de bureaux de postes, de petits hôpitaux, d'antennes universitaires, etc., tout en sacralisant les trente-cinq

heures, la retraite à soixante ans, une assurance chômage et une assurance maladie exceptionnelles en Europe, etc.

Ce qui nous ramène à la pétition mise en place par « La Vie ». Que des politiques cherchent à fixer un cap, que des intellectuels se prononcent sur une idée générale sans se soucier des questions « techniques », supposant par hypothèse que « l'intendance suivra », n'a en soi rien de choquant. En un sens, c'est même leur rôle et nous savons tous que, sans ambition, rien ne se réalise jamais. On n'en fera pas moins la remarque que l'intendance en question suit de moins en moins et que, sur le plan politique, il est toujours risqué de traiter la jeunesse comme une entité à part du reste de la société. L'expérience enseigne que les retours de bâtons ne sont pas toujours négligeables. S'agissant d'un projet d'une telle envergure, il est clairement nécessaire de faire le tour complet et approfondi d'un certain nombre de questions cruciales avant de s'embarquer dans une aventure qui pourrait, surtout si elle était mal préparée, s'avérer au plus haut point périlleuse non seulement pour les politiques qui l'auraient initiée, mais bel et bien pour la nation tout entière qui n'a guère intérêt à multiplier les conflits avec sa jeunesse.

Voilà pourquoi il nous a semblé urgent – étant donné l'ampleur que le sujet est appelé à prendre en période électorale – de tenter d'éclairer le débat avant que les uns et les autres ne s'y engagent trop avant.

Pour se convaincre de la nécessité d'un tel travail, il suffit de prendre simplement en considération quelques unes des questions qui, faute d'avoir été suffisamment explorées, restent encore mal circonscrites quand on veut aborder concrètement les problèmes liés à l'établissement ou au rétablissement d'un service national civil.

- Tout d'abord, faut-il qu'un tel service soit volontaire ou obligatoire ?
- A qui doit-il s'adresser et, notamment, doit-il inclure les filles autant que les garçons, sachant qu'une classe d'âge « complète » comprendra au minimum, compte tenu des dispenses et exemptions prévisibles, 600.000 jeunes ? Disons d'emblée qu'on voit mal, a priori, ce qui pourrait justifier aujourd'hui l'exclusion des jeunes filles.
- Quelles dispenses (ou exemptions) faudrait-il par ailleurs prévoir si l'on veut qu'un tel service soit, à la différence de ce qu'était devenu l'ancien service militaire, réellement égalitaire et universel ? Faut-il, par exemple, dispenser de service les jeunes qui ont déjà un emploi ? Et dans la négative, conviendrait-il malgré tout d'aménager leur temps de service ?

- Quand l'obligation de service doit-elle intervenir ? Juste à la fin de la scolarité obligatoire, comme le souhaite la proposition de loi déposée par des parlementaires UMP ? A dix-huit ans, ou encore juste après le baccalauréat, voire à l'issue des études supérieures pour ceux qui s'y sont engagés ?
- Quelle doit être la durée d'un tel service : deux fois un mois, comme l'envisage la proposition de loi socialiste ? Trois mois, quatre mois, six mois, voire un an ? Disons-le clairement : à moins de trois mois, le risque est grand que le projet ne se réduise à un gadget. Au delà, les problèmes de coût et d'organisation deviennent considérables.
- Quel est le coût prévisible de l'opération, sachant que, bien évidemment, il dépend largement des réponses apportées à certaines des questions précédentes ?
- Quel contenu – quelles occupations, quelles tâches pour les jeunes - conviendrait-il de donner à ce dispositif ? Doit-il comporter une part militaire ou, au contraire, comme le défend de façon convaincante l'Amiral Béreau, être exclusivement voué à des activités civiles – essentiellement une période d'instruction civique et une autre, évidemment beaucoup plus longue, « d'engagement » au service de la cité ? Question subsidiaire mais cruciale : en quoi un tel engagement pourrait-il consister ?
- Comment concevoir le délicat problème de l'accueil – hébergement, nourriture, habillement, rémunération, etc. – des jeunes concernés ?
- N'y a-t-il pas, par ailleurs, au plan économique, un risque de concurrence avec les emplois réels et, par suite, une menace d'aggravation du chômage ? En d'autres termes : un tel projet serait-il acceptable pour les syndicats et si oui, à quelles conditions ?
- Puisqu'on s'engage avec la question précédente sur un terrain plus politique, on ne doit pas sous-estimer un autre risque, celui d'un conflit ouvert avec la jeunesse en général, conflit à côté duquel celui qui a entouré le CPE pourrait bien faire pâle figure ? A tout le moins, il faut se demander à quelles conditions les jeunes gens pourront accepter l'idée qu'un engagement rendu obligatoire serait une bonne chose pour eux comme pour la nation toute entière ? Le risque politique de marcher, comme on dit, sur un râteau, est d'autant moins négligeable que nous, les adultes, laissons à nos enfants un monde endetté et

conflictuel, faute d'avoir eu le courage d'assainir les dépenses publiques...

- Faut-il, pour surmonter ces difficultés, mettre en place, non seulement des avantages divers (permis de conduire gratuit, par exemple), mais aussi, plus largement, des procédures de « validation des acquis de l'expérience » qui pourraient, le cas échéant, être reconnues aussi bien dans le monde du travail que dans celui de l'université ?
- Comment les autres pays, et en particulier l'Allemagne, qui propose un service civil en alternative au service militaire obligatoire, ont-ils traité ces problèmes ? Avant de nous lancer nous-mêmes dans l'aventure, il vaut la peine de regarder ce que les autres ont fait.
- A quelles instances faudrait-il confier l'organisation d'un tel service national, étant entendu qu'étant désormais essentiellement, sinon totalement, civil, il ne pourrait plus relever des seules compétences du ministère de la Défense ?

Voici, sans être exhaustif, quelques unes des questions auxquelles répond le rapport que l'Amiral Béreau a conduit au Conseil d'analyse de la société durant toute cette année. Nous avons eu avec lui de nombreuses discussions, approfondies et détaillées, notamment lorsqu'il nous a fait part, lors d'un rapport d'étape, de ses premières conclusions. Comme on le voit aisément, ces questions ne sont pas simples. Faute d'informations précises, complètes et fiables, il est radicalement impossible d'y répondre, et dans l'indétermination, il n'est guère raisonnable de se prononcer sur les avantages, les inconvénients, mais aussi les risques politiques du rétablissement d'un service national obligatoire, fût-il civil.

Voilà pourquoi je tiens à saluer comme il convient le remarquable travail accompli par l'Amiral Béreau. Tout au long de cette année, il a pris le temps de réunir et, plus encore, de vérifier toutes les informations. Il est allé souvent sur le terrain, s'est informé auprès des autorités allemandes pour bien connaître les réalisations de notre principal voisin. Comme on verra son rapport est lumineux. Clair, précis et argumenté, il ne cherche pas à prendre position de façon dogmatique, mais il n'hésite pas non plus à écarter, lorsqu'il le faut, des hypothèses de travail erronées ou déraisonnables, même lorsqu'elles sont défendues par tel ou tel dans l'espace public. Son but, comme celui de notre conseil, n'est pas de trancher à la place de ceux à qui il revient de le faire, mais d'éclairer le débat pour rendre possible une décision réfléchie. Il me semble que, sur ce point, l'Amiral Béreau a pleinement et parfaitement, avec clairvoyance et compétence, rempli sa mission. Qu'il en soit ici très chaleureusement remercié.